



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°28

Réunion de bureau du vendredi 03 juin 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN – L. CAPPATTI – C. CASTROFLORIO – J. GRAGLIA – A. MARY – J. NUCERA – Y. SIAD – MM. J. THAON

Assistent : M. A. MARINSALTI – A. MORETTI

Excusé : M. S. CHILOTTI

Début de la séance : 19h15

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°27 du 20 mai dernier.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu Monsieur LAIDI Abdelhamid, arbitre stagiaire formé lors de la FIA de février 2022.

Décision prise par PV distinct.

La CDA a reçu, également Monsieur HAMZA OUAHBI jeune arbitre, désigné comme arbitre central lors de la rencontre U17 D2 opposant le FC CIMIEZ à l'ESSNN.

Décision prise par PV distinct.

La CDA a pris en compte la demande de récusation d'un arbitre classé D1 et déposée par le club du CDJ Antibes.

La réunion finalisant les classements des arbitres de District s'est déroulée le jeudi 2 juin 2022. Le président remercie les formateurs Joffré GRAGLIA (D1) et Alexis MARINSALTI et Alexandre MARY (D2) pour leur travail théorique tout au long de la saison et leur célérité dans la correction des tests du 23 mai 2022.

La réunion des Observateurs de District s'est tenue le mardi 30 mai 2022 au sein du district de la Côte d'Azur et en présence de 10 observateurs du département avec lesquels le président a pu faire le bilan de la saison 2021/2022.

La réunion annuelle des arbitres se déroulera le lundi 4 juillet 2022 à l'UFR STAPS de Nice, Amphi n°2 à partir 18H30 après trois années d'arrêt d'interruption face aux mesures sanitaires imposées avec l'arrivée de la Covid.

La 4^{ème} et dernière réunion plénière de la CDA est fixée au lundi 20 juin 2022 au sein du district de la Côte d'Azur. A cette occasion le président fera le bilan de la saison 2021/2022.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

Tous les arbitres de district ont pu être observés lors de cette saison.

251 observations réalisées et 188 tutorats.

4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Les désignations des finales de la coupe Côte d'Azur ainsi que les matches de titre ont été réalisées en tenant compte des classements définitifs de nos arbitres.

Les représentants de la CDA pour le week-end du 11 et 12 juin 2022 ont été répartis : Messieurs Gilles ERMANI et Claude CASTROFLORIO accompagneront et observeront les arbitres sur le site de Beausoleil et de Monsieur Laurent CAPPATTI sur le site de Contes.

Fin de séance : 22h00

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire :
M. Laurent CAPPATTI